



AIR CANADA

[Communiqués](#)

Air Canada parvient à un accord avec l'APAC et le SCFP au sujet d'un moratoire sur la capitalisation des régimes de retraite et avec l'APAC sur le maintien de la paix sociale

Conclusion d'un accord avec les cinq syndicats canadiens de la Société et les Pionniers d'Air Canada au sujet d'un moratoire sur la capitalisation des régimes de retraite MONTREAL, le 15 juin /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu des accords préliminaires relativement à un moratoire de 21 mois sur la capitalisation des régimes de retraite avec l'Association des pilotes d'Air Canada (APAC), qui représente environ 3 200 pilotes, et avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui représente environ 6 700 agents de bord. La Société a maintenant conclu des accords préliminaires au sujet d'un moratoire sur la capitalisation des régimes de retraite avec tous ses employés syndiqués au Canada; elle a signé le 8 juin 2009 des accords préliminaires avec l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA), la section locale 2002 du Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'automobile (TCA) et la Canadian Airline Dispatchers Association (CALDA).

De plus, la Société a conclu avec l'APAC un accord visant à prolonger la Convention collective sans faire varier les coûts pour une période de 21 mois. Cet accord est semblable à ceux conclus avec l'AIMTA, la section locale 2002 des TCA et la CALDA. Selon les conditions des accords sur la prolongation des conventions collectives des quatre syndicats, aucun changement ne sera apporté ni au taux salarial ni au niveau des prestations de retraite pendant la période de prolongation. Les accords relatifs à la prorogation des conventions et au moratoire sur la capitalisation des régimes de retraite sont assujettis à la ratification des membres des syndicats. Les accords relatifs aux régimes de retraite sont conditionnels à la conclusion d'un accord entre Air Canada et le SCFP sur la prolongation de la Convention collective, dont les modalités doivent être satisfaisantes pour les deux parties. Les discussions à ce sujet se poursuivent. Les accords sont également assujettis à l'approbation du Conseil d'administration d'Air Canada.

"La conclusion de ces accords sur la capitalisation du déficit des régimes de retraite et le prolongement des conventions collectives constitue une étape cruciale qui aidera Air Canada à obtenir un financement additionnel lui permettant de traverser la récession, a affirmé Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada. Comme les paiements nécessaires à la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite ne peuvent être maintenus en vertu des règlements actuels, les accords préliminaires conclus sur les régimes de retraite constituent une solution raisonnable en vue de maintenir les régimes de retraite de nos employés et leurs prestations. Je tiens à remercier l'honorable James Farley, dont la collaboration inestimable a facilité la conclusion de ces accords en temps opportun. Maintenant que nous avons franchi ces étapes clés, nous pouvons concentrer tous nos efforts sur les deux principaux obstacles à surmonter : recevoir les approbations nécessaires des autorités gouvernementales pour les dispositions en matière de financement, puis obtenir des fonds additionnels. Des discussions sont en cours avec plusieurs prêteurs potentiels qui évaluent nos besoins financiers", a ajouté M. Rovinescu.

Les accords sur les régimes de retraite prévoient l'instauration d'un moratoire de 21 mois sur les cotisations au titre des services passés et l'établissement de cotisations fixes de 150 M\$, 175 M\$ et de 225 M\$ pour 2011, 2012 et 2013 respectivement. Le versement des cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice se poursuivra de la manière habituelle et aucun changement ne sera apporté aux régimes de retraite à prestations déterminées ni aux prestations. Les accords sont assujettis à un certain nombre de conditions, incluant l'adoption par le gouvernement fédéral d'un décret modifiant les règlements en matière de capitalisation des régimes de retraite d'Air Canada et l'obtention par la Société d'un financement additionnel d'au moins 600 M\$.

De plus, les accords prévoient une participation de 15 % sous forme d'actions de la Société émises en faveur d'une fiducie au profit des employés syndiqués; le produit de la vente contribuera à réduire le déficit des régimes de retraite. Un siège au Conseil d'administration sera attribué à une personne désignée par un fiduciaire représentant les syndicats d'Air Canada tant que la participation est supérieure à 2 %. "Grâce à l'émission d'actions, les intérêts des employés syndiqués seront davantage alignés sur ceux de nos actionnaires, et j'espère qu'ils participeront activement à la création de la valeur actionnariale", a expliqué M. Rovinescu.

Un accord relatif au moratoire sur la capitalisation des régimes de retraite a également été signé par les Pionniers d'Air Canada, une organisation qui représente, sans aucune obligation, plus de 15 000 employés retraités d'Air Canada et de ses prédécesseurs.

Air Canada et l'industrie du transport aérien en général continuent de faire face à un environnement économique très difficile. En plus de contrer les conséquences de la récession, la Société se concentre sur les priorités immédiates suivantes : obtenir un allègement de la capitalisation des régimes de retraite et assurer le maintien de la paix sociale; augmenter ses liquidités; trouver des moyens créatifs de produire des rentrées tout en travaillant fort pour fidéliser les clients; réduire nos coûts unitaires à des niveaux concurrentiels et, à plus long terme, enregistrer des marges acceptables en créant de la valeur pour les clients et les actionnaires grâce à une croissance rentable.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions ou projections ne sont donc pas entièrement assurées en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

%SEDAR: 00001324EF C6870

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), (514) 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), (416) 263-5576; Angela Mah (Vancouver), (604) 270-5741; Internet : aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

